

ATTESTATION D'URGENCE / CLAUSE D'URGENCE

« Effet de l'acide tranexamique sur l'hémorragie intracérébrale spontanée hyperaiguë »
TICH3-Fr



Promoteur délégataire pour la France : CHU de Lille

Investigateur coordonnateur : Pr CORDONNIER

N° RPPS : 10002314887

Courriel : charlotte.cordonnier@chru-lille.fr

Service de neurologie et pathologie neurovasculaire - Hôpital Roger Salengro, CHU Lille

Tel: +33 (0)3.20.44.68.14 Fax : +33 (0)3.20.44.60.28

(à ne remplir que si famille ou proche absent au moment de l'inclusion)

Le patient _____ a été inclus dans l'étude TICH3-Fr suivant
la clause d'urgence le __/__/____ au sein de l'hôpital _____

Au moment de sa prise en charge, le patient n'était pas en capacité de donner son consentement. Conformément à la loi (art L1122-1-3 du code de la santé publique), en l'absence de proches immédiatement consultables, et au vu du bénéfice potentiellement attendu par le traitement testé, sa participation à l'étude était considérée comme appropriée.

L'intéressé ou, le cas échéant, les membres de la famille ou la personne de confiance seront informés dès que possible et leur consentement, leur sera demandé pour la poursuite éventuelle de cette recherche.

Raison pour laquelle le patient n'a pu donner son consentement :

Nom de l'investigateur :	Signature de l'investigateur :	Date :